

24
25

LIVRET D'ACCUEIL DE L'ÉLÈVE

> CENTRE DE RESSOURCES & LIEU D'ANIMATION DE LA VIE CULTURELLE DU TERRITOIRE



CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
PAYS D'APT LUBERON

24
25

conservatoiredemusiquepaysaptluberon.fr

Le conservatoire intercommunal de musique du Pays d'Apt Luberon est un établissement d'enseignement initial de la musique labélisé par le Ministère de la Culture depuis 2012. Réputé pour la qualité de son enseignement, son dynamisme et l'esprit d'ouverture qui anime son équipe éducative, le Conservatoire structure son activité autour de trois grandes missions que sont l'enseignement artistique spécialisé, l'éducation artistique et culturelle et le développement des pratiques musicales en amateur.

Porté par la Communauté de Communes Pays Apt Luberon (CCPAL), avec le soutien de nombreux partenaires, cet établissement développe son projet à l'échelle des vingt-cinq communes qui composent ce territoire intercommunal de 30 000 habitants. À court terme, l'ambition de ce projet démocratique d'accès à la musique dans toute sa diversité est de transformer cet équipement en un Centre de ressources pour la musique et un lieu d'animation de la vie culturelle du territoire.

Ouvert à tous les publics, le Conservatoire propose différents parcours d'apprentissage accessibles dès l'âge de 7 ans, adaptés aux besoins et aux ambitions de chacun. Envisagée dans sa globalité, cette offre pédagogique est complétée, tout au long du cycle d'apprentissage, par des cours de formation musicale, des pratiques collectives et autres ateliers.

Le Conservatoire forme en majorité les élèves à la pratique amateur autonome de la musique et accompagne celles et ceux qui envisagent une professionnalisation dans ce secteur d'activité. Ainsi, régulièrement nos élèves, parmi les plus motivés, intègrent le cycle préparatoire au Diplôme National et à l'enseignement supérieur de la musique, des conservatoires à rayonnement régional (CRR) du réseau national.

Ce cursus de formation peut être précédé d'un parcours découverte (atelier d'éveil en mouvement et de sensibilisation à la musique) conçu pour les enfants de 3 à 6 ans. Cette formation initiale à la pratique de la musique peut également se poursuivre à un niveau avancé (fin du cycle 2), par le choix d'un programme de perfectionnement (cycle 3) et/ou d'une activité régulière au sein d'un groupe, d'un atelier ou d'un ensemble vocal ou instrumental que propose le Conservatoire.

L'ensemble des travaux de nos élèves sont présentés dans le cadre d'une saison culturelle « hors les murs », élaborée en partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie culturelle du territoire.

Acteur essentiel de l'éducation artistique et culturelle, le Conservatoire intervient régulièrement dans les crèches, écoles élémentaires et instituts spécialisés du territoire. En partenariat avec les établissements de l'Éducation Nationale, il propose un programme de médiation culturelle très diversifié (concerts surprises, flablab numérique, orgue en kit...) et développe différentes actions pluriannuelles (orchestre à l'école, classe Amadeus et classes artistiques au collège).

Une expérience professionnelle reconnue au niveau National qui se concrétise aujourd'hui par la mise en place d'un Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (Démos) en partenariat avec La Philharmonie de Paris.

Michel REY,

Directeur du Conservatoire intercommunal de musique
en charge des affaires culturelles de la CCPAL

Vous tenez entre les mains **le nouveau document** du Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon, le "**livret d'accueil de l'élève**" 2024/2025, conçu et pensé pour vous – anciens ou futurs élèves et parents.

Pratique, simple d'utilisation, avec des rubriques regroupées par âge, ce nouvel outil de communication guidera et facilitera votre choix au sein des différentes activités musicales ou disciplines proposées par notre établissement.

En fin de document, vous trouverez les renseignements utiles de notre Conservatoire et la foire aux questions présentant les différentes réponses à vos interrogations courantes.

Toute l'équipe du Conservatoire vous attend pour cette rentrée 2024/2025 !



➤ *Le conservatoire à rayonnement intercommunal*

C'est... en quelques chiffres !

- Une labéllisation depuis **2012** par le Ministère de la Culture
- **28** enseignants diplômés, administratifs et techniciens
- **400** élèves de l'éveil aux seniors
- Plus de **30** disciplines ou instruments enseignés
- **60** actions d'enseignement, d'éducation et de diffusion proposées chaque année : ateliers, stages, concerts ou auditions dans et hors les murs
- Des partenariats pédagogiques, artistiques et culturels avec des acteurs culturels du territoire intercommunal, du département et de la Région
- **50** h d'interventions en milieu scolaire par semaine, soit plus de **1400** élèves touchés par des interventions musicales
- **2** orchestres à l'Ecole et prochainement **1** orchestre DÉMOS
- Des classes artistiques et des classes AMADEUS aux collèges public et privé.
- **1000** m² de locaux adaptés pour les pratiques de la musique
- **1** salle de diffusion acoustique de 90 places – La Chapelle Baroque
- Du matériel et instruments sans cesse améliorés ou renouvelés
- **1** espace dédié aux nouvelles pratiques et à l'enregistrement de la musique : L'espace Mommessin-Berger
- **1** parthèque en cours de constitution
- **1** tarification sociale aux quotients familiaux pour une démocratisation de la culture
- **1** lieu à l'écoute avec des valeurs éthiques dans le respect des droits culturels

04



Bienvenue

➤ **AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE PAYS D'APT LUBERON**

On y fait quoi ?

- De la musique du moyen-âge à nos jours, traditionnelle (des Balkans, méditerranéenne), des musiques anciennes et actuelles amplifiées,
- Du chant musiques actuelles et de traditions orales, de la chanson,

05

Dans le but de :

- Apprendre un instrument avec un ou plusieurs cours par semaine, selon le parcours choisi
- Pratiquer la musique en collectif (groupe ou atelier)
- Participer à des projets collectifs
- Découvrir des œuvres et des artistes
- Prendre du plaisir à jouer de la musique, seul et en groupe, vers une autonomie de la pratique
- Se produire sur scène



A chaque âge sa pratique

De la Petite section de maternelle au CP
JE DECOUVRE LA MUSIQUE

07

Je suis en PRIMAIRE, à partir du CE1
JE VEUX APPRENDRE UN INSTRUMENT

08

Je suis en PRIMAIRE, à partir du CM1
JE VEUX CHANTER

09

J'entre au COLLÈGE, à partir de la 6^e
JE VEUX APPRENDRE UN INSTRUMENT ou CHANTER
ou POURSUIVRE UN APPRENTISSAGE RENFORCE

10

J'entre au LYCÉE ou j'ai obtenu mon diplôme de fin de 1^{er}
cycle - JE VEUX APPRENDRE UN INSTRUMENT ou CHANTER
ou POURSUIVRE UN APPRENTISSAGE

11

Je suis ADULTE - JE VEUX APPRENDRE UN INSTRUMENT
ou CHANTER -ou JOUER EN GROUPE ou POURSUIVRE UN
APPRENTISSAGE

13

J'ai des BESOINS SPÉCIFIQUES

15

J'ACCOMPAGNE mon enfant dans son parcours
d'apprentissage

16

Votre Conservatoire NUMÉRIQUE

17

Les INSTRUMENTS enseignés au Conservatoire

18

Les DISCIPLINES COLLECTIVES
enseignées au conservatoire

19

LES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

20

LA FOIRE AUX QUESTIONS

22

06



De la Petite section de maternelle au CP JE DECOUVRE LA MUSIQUE



● Je suis en petite ou moyenne section à l'école maternelle

Atelier d'éveil en mouvement – 45 minutes

Moment joyeux dans un environnement associant mouvement et musicalité.

Chanter, danser et rimer pour inventer ; aborder un répertoire de comptines, jeux de doigts et chansons dans tous les styles ; découvrir le rythme et les percussions !

● Je suis en grande section à l'école maternelle

Atelier 1 de sensibilisation à la musique – 45 minutes

Une approche de la musique stimulant l'écoute, l'imaginaire, l'interaction et le plaisir du jeu musical.

● Je suis en CP

Atelier 2 de sensibilisation à la musique + le parcours découverte des instruments – 1h15

Visiter les classes du Conservatoire et découvrir par une approche directe l'ensemble des instruments enseignés pour permettre aux enfants de faire un choix.

07



Je suis en **PRIMAIRE**, à partir du **CE1**
JE VEUX APPRENDRE UN INSTRUMENT

> *J'intègre un parcours d'études diplômant*

- *Quand débiter l'apprentissage d'un instrument au Conservatoire ?*

Il commence à l'entrée en CE1 et peut être individuel ou proposé en pédagogie de groupe de 2 ou 3 élèves sur un temps donné.

Je peux débiter l'apprentissage d'un des nombreux instruments de musique enseignés au Conservatoire.

L'apprentissage est de 30 minutes par élève.

- *Bien choisir parmi 20 instruments (voir page 18).*

Choisir son instrument n'est pas toujours facile : certains sont très connus, d'autres moins.

L'enfant doit choisir lui-même son instrument. C'est très important pour lui et pour sa motivation à apprendre.

Les enseignants du Conservatoire peuvent vous conseiller et aider votre enfant à choisir l'instrument qui lui conviendra le mieux.

Pour progresser, il est important pour l'élève de s'exercer régulièrement entre chaque cours.

- *La formation musicale (FM)
partie intégrante de l'apprentissage de l'instrument*

Elle est obligatoire pour tous les élèves. Les cours se font en groupes et sont adaptés à l'âge des élèves.

La chorale est associée à la FM pour les 2 premières années.

- *La pratique collective
partie intégrante du parcours d'études diplômant (voir page 19).*

Quand mon niveau me le permet, je participe obligatoirement à une pratique collective adaptée à mon niveau ou à mon âge.



Je suis en **PRIMAIRE**, à partir du **CM1**
JE VEUX CHANTER

- *Je peux choisir l'atelier « Chorus 440 »*

Cet atelier de pratique vocale d'1h30 s'adresse aux enfants du CM1 à la 6e qui aiment chanter seul ou à plusieurs.

Les notions techniques abordées concernent le chant en solo, duo, ou en chœur, mais également le mouvement, l'espace, la chorégraphie, ...

Le programme musical puise dans le répertoire des comédies musicales françaises et étrangères, d'hier et d'aujourd'hui.





J'entre au COLLÈGE, à partir de la 6^e
JE VEUX APPRENDRE UN INSTRUMENT ou CHANTER
ou POURSUIVRE UN APPRENTISSAGE RENFORCE

- *Je suis débutant et je veux apprendre un instrument ou chanter : J'intègre un parcours d'études diplômant*

> Je peux débiter l'apprentissage d'un des nombreux instruments de musique enseignés au Conservatoire, parmi les 20 instruments proposés (voir page 18).

L'apprentissage est de 30 minutes par élève.

Pour progresser, il est important pour je m'exerce régulièrement entre chaque cours.

> La formation musicale est obligatoire pour tous les élèves débutants. Les cours se font en groupes et sont adaptés au niveau de l'élève.

> La pratique collective (voir page 19) : quand mon niveau me le permet, je participe obligatoirement à une pratique collective adaptée à mon niveau ou à mon âge.

- *Je suis particulièrement motivé par la musique*

Grâce aux classes artistiques en partenariat avec la Cité scolaire d'Apt de la 6^e à la 3^e, j'intègre un parcours diplômant RENFORCE (option musique au collège).

L'essentiel de mes cours au Conservatoire a lieu sur le temps scolaire.

Pour intégrer ce dispositif, je peux être débutant, ou déjà inscrit au Conservatoire ou ayant déjà suivi des cours de musique dans un autre établissement ou association, ou ancien élève d'un orchestre à l'école du territoire.

Je veux en savoir plus sur les conditions de pré-inscriptions, je scanne le QR Code en page 20.



J'entre au LYCÉE ou j'ai obtenu mon diplôme de fin de 1er cycle
JE VEUX APPRENDRE UN INSTRUMENT ou CHANTER ou
POURSUIVRE UN APPRENTISSAGE

- *Je peux intégrer un parcours d'études diplômant :*

> Je peux débiter l'apprentissage d'un des nombreux instruments de musique enseignés au Conservatoire, parmi les 20 instruments proposés par le Conservatoire (voir page 18).

> L'apprentissage est de 30 minutes par élève.

Pour progresser, il est important pour je m'exerce régulièrement entre chaque cours.

> La formation musicale est obligatoire pour tous les élèves débutants. Les cours se font en groupes et sont adaptés au niveau de l'élève.

La pratique collective (voir page 19) : Obligatoire quand mon niveau me le permet.

- *J'ai obtenu mon Cycle 1 complet (formation musicale + instrument)*

Je peux poursuivre vers parcours d'études diplômant en cycle 2, avec 45 minutes d'instrument, 1h30 de formation musicale + une pratique collective obligatoire auquel je peux rajouter la pratique d'un second instrument - 30 minutes, en fonction des places disponibles.

- *Je suis débutant ou je veux poursuivre un apprentissage : Je peux intégrer un Parcours programme (non diplômant).*

(selon les places disponibles pour tous les instruments enseignés au Conservatoire.)

J'ai le choix en fonction de mon niveau, entre :

> Le parcours culture et langages : Formation musicale (1h30) + Instrument (30 minutes)

> Le parcours technique : Instrument (30 minutes) + pratique collective

> Le parcours approfondissement : instrument (1h) pour les plus avancés + pratique collective

Ces parcours sont limités entre 1 à 3 ans et soumis à la rédaction d'un contrat pédagogique.



J'entre au LYCÉE ou j'ai obtenu mon diplôme de fin de 1^{er} cycle
 JE VEUX APPRENDRE UN INSTRUMENT ou CHANTER - POURSUIVRE
 UN APPRENTISSAGE

● *Je veux jouer ou chanter avec les autres*

Je peux pratiquer la musique en tant que **musicien amateur**, je peux intégrer un PARCOURS LIBRE :

- > Atelier Djembé – 1h30
- > Parcours d'ensemble : pratique collective (orchestre, groupes de musique de chambre, groupes de musiques actuelles, toutes autres pratiques collectives) - voir page 19 -
- > Musiques traditionnelles :
 - Atelier Flûte KAVAL – 1 dimanche par mois
 - Atelier Musique de la Méditerranée - vocal et/ou instrumental – ½ journée ou un dimanche par mois

● *J'ai obtenu un Cycle 2 complet (formation musicale + instrument)*

> Je peux poursuivre ma pratique artistique avec le parcours perfectionnement (parcours continué) proposé par le Conservatoire – non diplômant, sous réserve d'une audition et attestation de niveau.
 durée : 1 heure d'instrument + pratique collective.

Ces parcours sont limités entre 1 à 3 ans et soumis à contrat pédagogique.

> Je peux aussi poursuivre en cycle 3 diplômant dans un Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).



Je suis ADULTE - JE VEUX APPRENDRE UN INSTRUMENT ou
 CHANTER ou JOUER EN GROUPE ou POURSUIVRE UN APPRENTISSAGE

> Pour le choix d'un même instrument et en fonction des places disponibles, les enfants sont prioritaires par rapport aux adultes.

● *Je suis débutant, je peux intégrer un parcours d'études diplômant*

- > Je peux débiter l'apprentissage d'un des nombreux instruments de musique enseignés au Conservatoire, parmi les 20 instruments proposés par le Conservatoire (voir page 18).
- > L'apprentissage est de 30 minutes par élève.
Pour progresser, il est important pour je m'exerce régulièrement entre chaque cours.
- > La formation musicale est obligatoire pour tous les élèves débutants. Les cours se font en groupes et sont adaptés au niveau de l'élève.
- > La pratique collective (voir page 19) : Obligatoire quand mon niveau me le permet.

● *J'ai obtenu mon cycle 1 complet (formation musicale + instrument)*

Je peux poursuivre vers un parcours d'études diplômant en cycle 2, avec 45 minutes d'instrument, 1h30 de formation musicale + une pratique collective obligatoire, auquel je peux rajouter la pratique d'un second instrument - 30 minutes, en fonction des places disponibles.

- *Je suis débutant ou je veux poursuivre un apprentissage : je peux intégrer un Parcours programme (non diplômant),*
(selon les places disponibles pour tous les instruments enseignés au Conservatoire.)

J'ai le choix en fonction de mon niveau, entre :

- > Le parcours culture et langages : Formation musicale (1h30) + Instrument (30 minutes)
- > Le parcours technique : Instrument (30 minutes) + pratique collective
- > Le parcours approfondissement : instrument (1h) pour les plus avancés + pratique collective

Ces parcours sont limités entre 1 à 3 ans et soumis à contrat pédagogique.



Je suis ADULTE - JE VEUX APPRENDRE UN INSTRUMENT -
CHANTER ou JOUER EN GROUPE ou POURSUIVRE UN APPRENTISSAGE

● *Je veux jouer ou chanter avec les autres*

Je peux pratiquer la musique en tant que **musicien amateur**, je peux intégrer un PARCOURS LIBRE

- > Atelier Djembé – 1h30
- > Parcours d'ensemble : pratique collective (orchestre, groupes de musique de chambre, groupes de musiques actuelles, toutes autres pratiques collectives) - voir page 19 -
- > Musiques traditionnelles :
 - Atelier Flûte KAVAL – 1 dimanche par mois
 - Atelier Musique de la Méditerranée - vocal et/ou instrumental – ½ journée ou un dimanche par mois

● *J'ai obtenu un Cycle 2 complet (formation musicale + instrument)*

- > Je peux poursuivre ma pratique artistique avec le parcours perfectionnement (parcours continué) proposé par le Conservatoire – non diplômant, sous réserve d'une audition et attestation de niveau.
1 heure d'instrument + pratique collective.
Ces parcours sont limités entre 1 à 3 ans et soumis à contrat pédagogique.
- > Je peux aussi poursuivre en cycle 3 diplômant dans un Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).

● *Je suis déjà artiste professionnel*

Dans le cadre de votre activité professionnelle artistique, vous avez besoin de développer de nouvelles compétences au travers de la pratique de la musique ou de l'apprentissage d'un instrument, le Conservatoire vous propose **un cursus adapté à votre profil**.



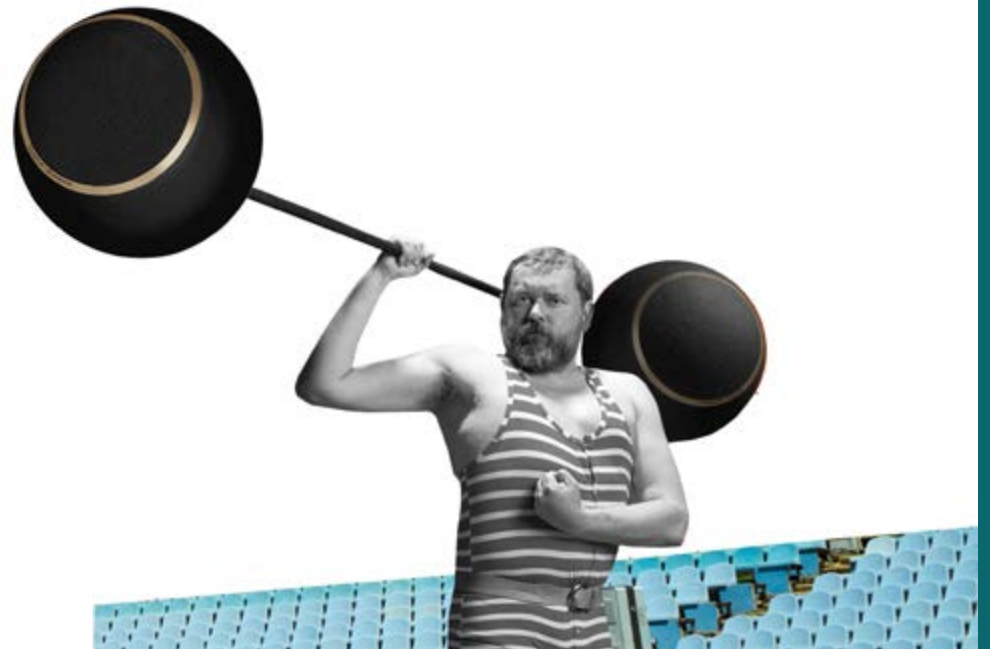
J'ai des BESOINS SPÉCIFIQUES

● *Le Conservatoire adapte mon parcours à mes besoins
Un Conservatoire inclusif et solidaire*

L'objectif et le souhait de l'établissement sont de développer et d'améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques.

Pour permettre cet accueil dans les meilleures conditions possibles dès le début du parcours de l'élève, nous vous proposons, si vous ou votre enfant avez des besoins particuliers, de vous rapprocher du **Référent Handicap du Conservatoire**. Il pourra construire avec vous d'éventuels aménagements nécessaires au bon déroulement des activités dans notre établissement et précisément un « **parcours plus** », soumis à contrat pédagogique.

Je prends rendez-vous avec l'enseignant référent handicap du Conservatoire : Marc BELLION – 04.90.75.36.01 – marc.bellion@paysapt-luberon.





J'ACCOMPAGNE mon enfant dans son parcours d'apprentissage



16

L'investissement des parents est important dans l'accompagnement de leur enfant. S'intéresser à ce qui se passe au Conservatoire est bon pour sa motivation.

Le plaisir et l'épanouissement personnel sont indispensables. La pratique doit être régulière pour progresser.

La participation aux concerts, stages, auditions, spectacles organisés par notre établissement sont essentiels pour la culture musicale. Ils sont gratuits pour tous les élèves inscrits. Ecouter de la musique à la maison ou ailleurs est aussi très important.

Vous pouvez accompagner votre enfant jusqu'à ses 8 ans au sein de l'établissement, à l'exception des enfants à besoins spécifiques.

La discussion avec un enseignant se fait uniquement sur rendez-vous.



Votre Conservatoire NUMÉRIQUE



17

- *Je souhaite pratiquer la Musique Assistée par Ordinateur (MAO)*

Pour les élèves à partir de la 5^e, le Conservatoire propose aux élèves des modules MAO. Ils sont adaptés au niveau de l'élève, en complément de leur cursus ou à des élèves non inscrits au Conservatoire. Le contenu proposé sera le suivant : découverte et utilisation de différents logiciels (Logic, Cubase, Finale) et d'instruments numériques autour de la création ainsi que de la prise de son. Durée : 1h30/semaine et par période.

Un planning de ces séances sera communiqué en début d'année scolaire.

- *Mon enseignant maintient le lien avec moi au-delà du cours en présentiel*

Le Conservatoire propose une application spécifique développée en interne, **LACMA**, permettant de garder le lien entre professeur et élève au-delà du temps de cours, d'apporter un soutien à l'élève dans son apprentissage de la musique, de susciter sa curiosité et d'alimenter la vie de classe.

- *Les classes connectées ou i-classes*

Via **LACMA**, certaines classes instrumentales proposent à leurs élèves d'accéder à une multitude de ressources éducatives pour l'aider à progresser et compléter sa formation de musicien.



Les INSTRUMENTS enseignés au Conservatoire

● *Les instruments de l'orchestre*

> Les cordes

Violon

Alto

Contrebasse

Violoncelle

> Les bois

La flûte traditionnelle en bois (flûte à bec)

La flûte traversière

La clarinette

Le saxophone

> Les cuivres

La trompette/euphonium

Le trombone

● *Les instruments polyphoniques*

Guitare classique

Le piano

Le piano jazz/chanson

Orgue

Clavecin

Harmonium

Claviers médiévaux

● *Les instruments de musiques actuelles amplifiées*

Guitare électrique - moderne

Basse

Batterie

Clavier

Percussions - Djembé

Chant musiques actuelles

Musique assistée par Ordinateur (MAO) – instruments numériques



Les DISCIPLINES COLLECTIVES enseignées au Conservatoire

La participation d'un élève à une pratique collective est fonction de son niveau à l'instrument et sera proposée par son enseignant.

● *Instruments de l'orchestre et polyphoniques*

> Orchestre Premiers sons (à partir de la 2^e année d'apprentissage de l'instrument)

> Orchestre de guitares (à partir de la 2^e année d'apprentissage de l'instrument)

> Clavierscope (classes de piano et multi-claviers : orgue, clavecin, harmonium et claviers médiévaux)

> Ateliers de musique de chambre (ouverts aux élèves ayant une pratique confirmée de l'instrument)

> Orchestre symphonique

> Ensembles de saxophones, de cuivres, de flûtes traversières

● *Musiques actuelles :*

> Groupe de musiques actuelles
(à partir de la 6^e et en fonction du niveau de l'élève)

> Atelier Djembé – percussions (à partir du lycée et adulte)

> Ateliers ponctuels de musiques urbaines et électro

> Ateliers ponctuels de MAO (à partir de la 5^e)

● *Ateliers chants :*

> Chorale adultes

> Chorus 440 (élèves du CM1 à la 6^e)

● *Musiques du monde et traditionnelles*

> Atelier flûte Kaval (à partir du lycée et adulte)

> Atelier vocal et/ou instrumental des musiques de la Méditerranée et des Balkans (à partir du lycée et adulte)

LES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

● *Comment s'inscrire ?*

> **NOUVEL ELEVE** : les demandes de pré-inscription pour 2024/2025 ont lieu du lundi 10 juin au vendredi 05 juillet 2024 – sous réserve des places disponibles.

> **ANCIEN ELEVE** : les demandes de réinscription pour 2024/2025 ont lieu du lundi 10 juin au jeudi 27 juin 2024.

Soit :

- Depuis le site internet du Conservatoire (via le logiciel IMuse) – conservatoiredemusiquepaysaptluberon.fr

- Depuis le facebook du Conservatoire (via le logiciel Imuse)

Votre demande de pré-inscription ne vaut pas inscription définitive. Le service administratif du conservatoire vous contactera début septembre, afin de vous informer si une place est disponible.

● *Tarifs et facturation*

> Les tarifs sont proposés en fonction de votre Quotient Familial et de votre lieu d'habitation : CCPAL ou hors CCPAL.

Ils sont à votre disposition :

> A l'accueil du Conservatoire ;

> Sur le site internet du Conservatoire : conservatoiredemusiquepaysaptluberon.fr

> La facturation est au trimestre.

> Location d'instruments : voir partie La Foire aux Questions.

● *Comment nous retrouver en ligne*

Retrouvez tous les renseignements pratiques pour la réinscription et la pré-inscription pour la rentrée 2024/2025 et le Conservatoire sur les réseaux sociaux en scannant la QR Code.



● *Règlement intérieur de fonctionnement du Conservatoire*

A retrouver sur le site internet du Conservatoire conservatoiredemusiquepaysaptluberon.fr

Ou flashez :



● *Horaires*

L'équipe administrative vous accueille, en dehors des vacances scolaires :

> les Lundis, mardis, jeudis, vendredis de 13h30 à 19h30

> les mercredis de 9h à 19h30

● *Par téléphone au 04.90.75.36.01*

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30

● *Date de rentrée 2024/2025 : le lundi 09 septembre 2024*

● *Contact*

Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon
208-240, Avenue Philippe de Girard
84400 APT

☎ 04.90.75.36.01

✉ conservatoire@paysapt-luberon.fr

● *Comment venir ?*

avec Mobily pour le secteur d'Apt
Ligne A (violette) – Arrêt Conservatoire



À quel âge peut-on débiter les cours ?

Les 1^{ers} cours sont proposés dès la petite section de maternelle et jusqu'en CE1 pour le cycle « initiation ». Le 1^{er} cycle du parcours diplômant débute pour les élèves de CE2. Les cours pour adultes débutants ou confirmés sont aussi proposés. Toutefois, les demandes de cours pour des élèves mineurs en cycle diplômant sont prioritaires.

Quand ont lieu les cours ?

Les horaires et les jours de cours individuels seront communiqués aux élèves par les professeurs. Par la suite vous devrez contacter le service administratif qui vous proposera des horaires et des jours pour suivre les cours collectifs.

La rentrée au Conservatoire a lieu généralement un lundi à la mi-septembre, pour 2024/2025, ce sera le **lundi 09 septembre 2024**.

Qu'est-ce que la Formation Musicale ?

La Formation Musicale ou FM consiste à explorer les fondamentaux de la musique (autres que la maîtrise instrumentale) tels que : sensorialité, motricité, mémorisation, improvisation, notation, analyse, pratiques collectives vocales et instrumentales... Elle est obligatoire pour tout parcours d'études diplômant. Dès que le niveau d'apprentissage le permet, une pratique instrumentale d'ensemble obligatoire complète le cursus.

Je veux suivre uniquement l'apprentissage d'un instrument, est-ce possible ?

C'est possible uniquement pour les personnes en situation de handicap, après avoir pris contact avec le conservatoire et son référent handicap au 04.90.75.36.01 ou pour les adultes étant artistes professionnels.

Combien ça coûte ?

Les tarifs dépendent de votre lieu d'habitation ainsi que de votre Quotient Familial (QF). Afin de bénéficier d'un tarif au QF, il vous faut résider au sein de la CCPAL et ainsi nous fournir votre attestation si et seulement si le montant de votre QF est <501 pour les adultes et <801 pour les mineurs. La grille des tarifs est disponible sur notre site internet ou à l'accueil du conservatoire. Votre facture vous est transmise par Email à l'adresse du 1^{er} responsable qui est donc le référent « payeur ». Le montant de la cotisation est annuel, mais payable uniquement au trimestre (octobre, janvier, avril).

Avant de confirmer mon inscription, ai-je droit à des cours d'essai ?

Chaque nouvel élève a droit à 2 cours d'essai non facturables à l'inscription, pour toute nouvelle pratique musicale choisie. Si toutefois la pratique ne convenait pas à l'élève, celui-ci devra impérativement en avvertir par écrit l'administration du Conservatoire, afin d'interrompre la facturation et ne pas être redevable de la facture du trimestre en cours.

Après mon inscription définitive, si je veux interrompre les cours quelle est la démarche à suivre ?

Vous devez en informer obligatoirement le service administratif par email à conservatoire@paysapt-luberon.fr, ceci afin d'interrompre la facturation. Toutefois, si vous avez bénéficié d'au moins 1 cours durant le trimestre de facturation, tout trimestre commencé étant dû, seule la facturation du trimestre suivant sera interrompue après nous en avoir informé par écrit.

Si je suis absent pour un cours, que dois-je faire ?

Vous devez impérativement avvertir le service administratif du Conservatoire par email à conservatoire@paysapt-luberon.fr ou par téléphone au 04 90 75 36 01 ; ET le professeur concerné pour un cours individuel.

En cas d'absence prolongée d'un professeur, est-ce que le montant de ma facture est modifié ?

Le montant de la cotisation est annuel, mais payable uniquement au trimestre (octobre, janvier, avril). Il n'est donc pas possible d'émettre une facture au prorata du nombre de cours suivi. L'annulation de facturation est décidée à titre exceptionnel sur décision administrative de la CCPAL. Dans le cas d'une absence prolongée d'un professeur (plus de 30 jours), le conservatoire met tout en œuvre afin de le remplacer.

Puis-je bénéficier de la pratique d'un second instrument ?

Oui uniquement, si vous avez passé avec succès votre examen de fin de 1^{er} cycle pour la pratique de votre 1^{er} instrument ainsi que la réussite de votre examen de fin de 1^{er} cycle en Formation Musicale **et** que vous suivez l'année suivante un parcours diplômant en deuxième cycle.

Après mon inscription, on me propose de créer mon espace personnel. À quoi ça sert ?

Votre espace personnel peut être consulté pour le suivi de l'élève, retrouver les jours et horaires de cours, modifier vos coordonnées, ... Par cet espace, vous pourrez trouver aussi votre facture trimestrielle, la régler, la télécharger, l'imprimer, ainsi que votre reçu après règlement. Si vous désirez vous réinscrire à la rentrée scolaire suivante, vous devrez le faire obligatoirement depuis votre espace personnel. Il est donc indispensable de procéder à sa création depuis l'adresse et de bien garder votre identifiant et vos codes d'accès.

Est-ce que je peux louer un instrument auprès du Conservatoire ?

L'élève doit disposer obligatoirement d'un instrument à la maison. Avant d'acheter un instrument, il est préférable de vous adresser à l'enseignant référent de l'instrument. Il saura vous conseiller ou vous orienter pour l'achat (à neuf ou d'occasion) ou vers un professionnel pour de la location. Pour faciliter l'accès à l'apprentissage de la musique pour les élèves mineurs débutant en première année, le Conservatoire dispose d'un parc d'instruments en location : violon, contrebasse, flûte traversière, saxophone, clarinette, trompette, violoncelle. Ces instruments sont accessibles en fonction des disponibilités et selon des critères spécifiques d'attribution. Renseignez-vous, y compris pour les tarifs, au 04.90.75.36.01 ou à conservatoire@paysapt-luberon.fr.

24
25

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE PAYS APTLUBERON

> CENTRE DE RESSOURCES & LIEU D'ANIMATION DE LA VIE CULTURELLE DU TERRITOIRE



conservatoiredemusiquepaysaptluberon.fr
210 040, Avenue Philippe de Girard, 84100 Apt 04 90 75 20 01 - conservatoirepaysaptluberon.fr

CENTRE DE RESSOURCES & LIEU D'ANIMATION DE LA VIE CULTURELLE DU TERRITOIRE - LE CONSERVATOIRE EST UN EQUIPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

CRÉATION & MAQUETTE : CONSERVATOIRE DE MUSIQUE PAYS D'APT LUBERON - IMPRESSION ENCRE VÉGÉTALE SUR PAPIER RECYCLÉ : L'IMPRIM APT - LABELLISÉ IMPRIM'VERT